

## ❖ Our fees

### ➤ For sale

#### ▪ In the valley

- 5.000 € incl. VAT for properties with selling price from 0 € to 100.000€
- 5% incl. VAT for properties with selling price from 100.001€ to 200.000€
- 4% incl. VAT for properties with selling price from 200.001€
- 2.500 € for garage, parking and other outbuildings

#### ▪ In ski resorts

- 8% incl. VAT for properties with selling price from 0 € to 100.000€
- 7% incl. VAT for properties with selling price from 100.001€ to 200.000€
- 6% incl. VAT for properties with selling price from 200.001€
- 2.500 € for garage, parking and other outbuildings

### ➤ For valuation

Need a valuation of your property for a legacy, divorce or a donation?

Special rate of 130 € incl. VAT + mileage allowance \*

\* Deduced of our agency fees in case of sale through us

### ➤ For rental

- Honoraires de négociation : Forfait de 210 €\* TTC (100% à la charge du propriétaire)

- Honoraires de Visites / Constitution dossier / Rédaction du bail :

- 8 € / m<sup>2</sup> (jusqu'à 149 m<sup>2</sup>)
- 5 € / m<sup>2</sup> (à partir de 150 m<sup>2</sup>)

(50% à la charge du propriétaire / 50 % à la charge du locataire)

- Tarifs Etat des lieux :

- 3 € / m<sup>2</sup> (jusqu'à 119 m<sup>2</sup>)
- 1 € / m<sup>2</sup> (à partir de 120 m<sup>2</sup>)

Etat des lieux d'entrée : 50% à la charge du propriétaire/ 50 % à la charge du locataire

Etat des lieux de sortie : 100% à la charge du propriétaire

- Honoraires complémentaires :

Toutes les prestations hors gestion courante feront l'objet d'un devis, validé par le propriétaire.

- Suivi des petits travaux d'entretien :
  - De 0 à 1.000 € TTC de travaux : 70€ HT (soit 84 € TTC)
  - Au-delà de 1.000 € TTC de travaux :
    - Etude du projet, demande des devis jusqu'au démarrage des travaux : 3,5 % HT du montant des devis validés
    - Ordres de services + suivi des travaux + rapport + réception, en présence du propriétaire : + 3,5 % HT du montant des devis validés
  
- Etablir l'aide à la déclaration des revenus fonciers :
  - De 0 à 1.000 € TTC de travaux : 70€ HT (soit 84 € TTC)
  - Par mail : 30 € TTC pour un envoi
  - Par courrier postal : 35 € TTC pour un envoi

\*Dans la limite d'un mois de loyer hors charges maximum, pour l'ensemble des prestations.

❖ **For lease management**

8,40% incl. VAT of the paid rents

+ 3,29 % incl VAT for the our insurance coverage for impaid rents (optional)

It includes : collect of the rents and building costs, full reporting : work report, monthly or quarterly payment, rent receipts to the tenant...

➤ **For building management**

Tarifcation Syndic : contrat type ALUR conforme au décret du 26 mars 2015

Tarif de base :

- Lot principal : 125 € HT 145 € TTC

- Lot parking : 30 € HT 36 € TTC

\*\*\*\*\*

Pondération pour éléments d'équipement collectif (sur le tarif de base, par lot)

Majoration (-)

Majoration (+)

Sans chauffage collectif : -8 %

Sans ascenseur : -8 %

Compteur individuel eau : +5 %

Espace verts : +5 %

\*\*\*\*\*

Pondération en fonction de la situation de l'immeuble (sur le tarif de base, par lot)

Majoration (-)  
Majoration (+)

Immeuble situé entre 1 000 et 1 600 mètre d'altitude :+20 %  
Au-dessus de 1600 mètre d'altitude :+22 %

\*\*\*\*\*

Pondération pour mise en recouvrement des provisions (sur le tarif de base, par lot)

Majoration (-)  
Majoration (+)

Deux appels par an : +10 %  
Trois appels par an : +15 %  
Quatre appels par an : +20 %

\*\*\*\*\*

Gestion des Employés d'immeuble ou Gardiens

Forfait de base par employé: 300.00 € HT / 360.00 € TTC  
Majoration pour gestion des employés d'immeuble et Gardien, sur le tarif de base par lot :+5 %

Minimum de perception par copropriété

Immeuble au-dessous de 1000 mètre d'altitude: 2 400.00 € HT / 2 880.00 € TTC  
Immeuble au-dessus de 1000 mètre d'altitude: 2 900.00 € HT /  
3 480.00 € TTC

Vacation Honoraires

Heures ouvrables : 75.00 € HT / 90.00 € TTC  
Hors Heures ouvrable : avant 20h et le samedi: 105.00 € HT / 126.00 € TTC  
Hors Heures ouvrable : après 20h et le dimanche :140.00 € HT /168.00 € TTC

PRESTATION RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDE TECHNIQUE - ART 44 DU DÉCRET DU 17  
MARS 1967

Jusqu'à 7 500 € HT de travaux 240.00 € HT / 288.00 € TTC  
Au-delà de 7 500 € HT du montant des travaux sans maître d'œuvre : 3.5 %  
Au-delà de 7 500 € HT du montant des travaux avec maître d'œuvre : 2.5 %